

PROPOSITION D'ABONNEMENT OU D'ADHESION 2018 à RENVOYER

ADHESION 2018 à CONSERVER

Nom : Prénom : Date de naissance
 Adresse :
 Tél. : N° D.S.V. : N° AMEXA :
 Numagrit : Numéro Siret :
 Hivernage rucher : E-mail :
 Nom du Rucher école de Formation : Année :

Nom :
 Prénom :

ADHESION AU SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

1 à 10 ruches 14,00 €
 11 à 50 ruches 26,00 €
 51 à 100 ruches 48,00 €
 Plus de 100 ruches 66,00 €

SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

1 à 10 ruches
 11 à 50 ruches
 51 à 100 ruches
 Plus de 100 ruches

ECO EMBALLAGE

De 1 à 30 ruches : 2,00 € - De 31 à 100 ruches : 3,00 € - + de 100 ruches : 4,00 €

ECO EMBALLAGE

ABONNEMENT AUX REVUES APICOLES

Api-Info (bulletin syndical gardois) 14,00 €
 Abeilles et Fleurs (R.F.A.) 28,00 €
 Abeille de France 28,00 €

ABONNEMENT AUX REVUES APICOLES

Api-Info
 Abeilles et Fleurs (R.F.A.)
 Abeille de France

ASSURANCES APICOLES

OPTION 1 - FORMULE MULTIRISQUE : responsabilité civile, défense-recours, incendie, explosions et risques divers, évènements climatiques, attentas, catastrophes naturelles, dégâts des eaux, vol, vandalisme, transport de ruches.
 Nombre de ruches x 1,44 €
 ou
OPTION 2 - FORMULE RESPONSABILITÉ CIVILE : ruchers, marchés, produits.
 Nombre de ruches x 0,10 € + 28 € d'abonnement à *Abeilles et Fleurs*

ASSURANCES APICOLES

OPTION 1
 OPTION 2

FORMATION PELLEQUER RUCHER ECOLE

Cotisation annuelle 13,00 €

FORMATION

Le bulletin d'adhésion et le chèque sont à adresser à :

SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD
80, impasse Magali - 30000 NÎMES
Tél. 06 88 14 25 79
E-mail : apigard@gmail.com
Internet : www.apigard.com

Date :
 Signature de l'adhérent

Inscription avant le 15/02/2018 :

TOTAL A PAYER



TOTAL A PAYER

- J'accepte de figurer sur la liste des apiculteurs volontaires pour récupérer gratuitement les essaims divagants : OUI NON
 - Je sais différencier le frelon asiatique du frelon européen et j'accepte d'aider le référent de mon secteur à leur identification. OUI NON

CONSEILS POUR BIEN REMPLIR VOTRE BULLETIN D'ADHESION

Conservez la partie droite du bulletin d'adhésion qui sert de contrôle et de justificatif. Notre fichier est informatisé, aussi, pour éviter toute erreur, soyez précis :

- Nom et prénom en majuscules d'imprimerie.
- Numéros d'identification : numéro DSV, numéro AMEXA ou MSA, Numagrit, Siret...
- Le lieu d'hivernage du rucher (indispensable en cas de sinistre)
- L'adresse pour votre carte d'adhérent qui vous sera envoyée fin Mars et qui attestera de votre adhésion ainsi que de votre cotisation à ECO Emballage.

La cotisation syndicale vous donne droit à tous les avantages du syndicat : tarif d'assurance intéressant, adhésion simplifiée à ECO Emballage, défense de vos intérêts, de l'abeille et des apiculteurs. Elle est fixée en fonction du nombre de vos ruches.

ECO Emballage : une loi du parlement (Avril 1992) oblige tous les conditionneurs à payer une cotisation auprès de la société ECO Emballage afin de s'assurer du bon recyclage des pots de miel ; le syndicat propose une cotisation forfaitaire selon le nombre de ruches.

Abonnement aux revues : L'abonnement à Api-info nous paraît indispensable car il permet de s'informer directement une fois par trimestre des activités du syndicat ; Les abonnés recevront les 5 numéros complets de notre revue, les autres ne recevront que certains numéros.

L'abonnement à la revue Abeilles et fleurs (Revue française d'Apiculture) est devenu obligatoire si vous souscrivez à l'option 2 de l'assurance (responsabilité civile). Décision votée à l'unanimité lors du dernier conseil d'administration.

Assurances apicoles : Nous vous proposons **DEUX** formules :

Option 1 : MULTIRISQUES qui couvre toute une palette de risques : incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, vol, transport de ruches. Le contrat complet est disponible sur demande.

Option 2 : RESPONSABILITE CIVILE qui ne couvre que les dégâts que vos abeilles peuvent causer à autrui. L'assurance des produits sur les marchés est comprise. L'abonnement à Abeilles et fleurs est obligatoire, **soit 25 € en plus des 10 centimes par ruche.**

REMARQUE TRES IMPORTANTE : Nous sommes tenus de fournir à notre Compagnie d'assurance les listes des assurés dès la FIN FEVRIER ; Complétez et renvoyez donc ce bulletin d'adhésion dans les meilleurs délais. En cas de sinistre vous ne serez pris en charge que si vous êtes à jour de vos cotisations.
Merci d'avance !

